

## ORIENTATION ET SUIVI DES AGENTS AU CONSEIL DE SANTÉ

ETAPE	INTERVENANTS	ACTION	OBSERVATION
<b>Congé inférieur ou égale à 15 jours</b>			
<b>01</b>	Agent	Demande adressée au supérieur hiérarchique appuyé du certificat d'un médecin de l'Administration.	
<b>02</b>	<b>Supérieur hiérarchique</b>	Avis favorable par une note.	
<b>Congé supérieur à 15 jours</b>			
<b>01</b>	- Agent  - le Conseil de Discipline  - DRH  - Supérieur hiérarchique	Demande de passage au conseil de sante avec transmission du rapport médical à la DRH.	La demande doit porter l'avis et la signature du supérieur hiérarchique
<b>02</b>	DRH	Bordereau d'envoi adressé au Conseil de Santé.	
<b>03</b>	Conseil de Santé	Délivrance d'un certificat avec avis	
		Transmission du certificat émis avec avis à la DRH.	
<b>04</b>	DRH	Transmission de l'avis du Conseil de santé à la Fonction Publique accompagné de l'arrêté de nomination et de la carte d'identité de l'agent.	